

qu'à leur famille, du service médical de la prison et de l'asile des aliénés, du service de la vaccination, de la visite des indigents et des soins médicaux à leur donner.

M. le docteur Louveau relèvera, au point de vue de l'hygiène publique, du Directeur du Service de Santé.

Par décision du Gouverneur en date du 8 février 1904, M. Dauphin, inspecteur primaire, est chargé d'une mission spéciale aux îles Marquises.

M. Dauphin, au cours de cette mission, visitera les écoles et étudiera les réformes à apporter au régime de l'instruction publique de l'archipel.

Par décision du Gouverneur en date du 6 février 1904, prise sur la proposition du Chef du service Judiciaire, la décision du 23 novembre 1903, nommant M. Assaud huissier provisoire des Tribunaux, en remplacement de M. Grélot, a été rapportée.

En conséquence, M. Grélot, huissier des Tribunaux, a repris les fonctions dont il est titulaire.

Par décision du Gouverneur en date du 6 février 1904, prise sur la proposition du Chef du service Judiciaire, M. Nappey, agent spécial, f. f. de commissaire de police aux Gambier, a été appelé à remplir provisoirement les fonctions d'huissier près du tribunal de paix de cet archipel.

Par décisions du Gouverneur en date du 9 février 1904 :

La démission de son emploi de Chef du Cabinet du Gouverneur offerte par M. Simon est acceptée.

M. Girard, Sous-Chef de bureau de 1^{re} classe des Secrétariats Généraux, est nommé Secrétaire-Archiviste du Conseil privé et Chef du Cabinet du Gouverneur.

M. Lagarde, Agent spécial des îles Marquises, est nommé Délégué du Gouverneur à l'effet de recevoir toutes significations tendant à l'exécution du décret du 31 mai 1902 organisant la propriété foncière aux îles Marquises.

Par décision du Gouverneur en date du 10 février 1904, M. Laurent (Edmond), ancien piqueur des Ponts et Chaussées, est nommé géomètre expert attaché, à titre consultatif, à la Commission instituée par le décret du 31 mai 1902 pour examiner les demandes en reconnaissance d'immeubles aux îles Marquises, et chargé de faire les opérations de délimitation et de levées de plans qui pourraient être reconnues nécessaires.

Justice de paix de Taravao

Tiripuna faaehau parau no Taravao

Le Procureur de la République, Chef du service Judiciaire, informe le public que la prochaine audience de la Justice de paix de Taravao aura lieu le samedi 20 février 1904, à 8 heures du matin.

Te faaite nei te Auaha ture o te Repupirita, Raatira no nia i te mau ohipa Haava raa, i te taata'toa, e ei te mahana ma'a 20 no fepuare 1904, i te hora 8 i te poipoi, e tairuru ai te Tiripuna faaehau parau no Taravao.

Justice de paix de Moorea

Tiripuna faaehau parau no Moorea

Le Procureur de la République, Chef du service Judiciaire, informe le public que la prochaine audience foraine de la Justice de paix de Papetoai (Moorea) aura lieu le samedi 29 février 1904, à 8 heures du matin.

Te faaite nei te Auaha ture o te Repupirita, Raatira no nia i te mau ohipa Haava raa, i te taata'toa, e ei te mahana ma'a 20 no fepuare 1904, i te hora 8 i te poipoi e tairuru ai te Tiripuna faaehau parau no Papetoai (Moorea).

HAUTE-COUR TAHITIENNE — HAAVA RAA RAHI TAHITI.

Liste des décisions des Conseils de districts qui seront soumises à l'homologation de la Haute-Cour tahitienne. Nanai raa o te mau faataa raa a te mau Apoo raa mataeinaa te tuu hia i mua i te arao o te Haava raa rahi Tahiti, ia haamana hia.

Numéros d'ordre.	Conseils de districts qui ont rendu les décisions.	Dates des décisions.	Noms des parties.	Objet du litige.
819	Tautira	16 mars 1894	Pata a Tetiati a Tetiahou contre : Vaitua a Teiaha	Atutefa
820	id.	17 janv. 1876	Reea a Teraitetia contre : Teamo a Taufare	Paepaetahuri
821	Takarua-Tikei	17 juill. 1903	Pori a Tepeva, dame Tekanohi Mariuga a Tepiki contre : Huri a Pimati	Hopuhopu-aruru
822	id.	8 octob. 1903	Igo a Horiri contre : Dame Temakona a Mohio	Kahoe i muri
823	id.	8-15 octobre 1903	Taba Puhara a Tufariua contre : 1° Parotu a Tefakapu 2° Hiriata a Tehau 3° Nuu a Pigo 4° Hiriata a Tohutika	Pamanini
824	id.	15 octob. 1903	Temagugu a Teiviroa contre : Fa'arua a Torooro et consorts	Opiapiu i mua
825	id.	9 octob. 1903	Tavi a Hutihuti contre : 1° Rogo a Puariri a Peeri 2° Temahaga a Tagi	Ruapoa
826	id.	20 octob. 1903	Taba Puhara a Tufariua contre : Parotu a Tefakapu et consorts	Hiriobu
827	id.	8 octob. 1903	Taba Puhara a Tufariua contre : Tehonea a Tegariua et consorts	Tepaeroaia-hoka
828	id.	20 octob. 1903	Mapu a Temahanga contre : Dame Tuairikia a Tepeva	Otetou
829	Panau (Kaukura)	2 sept. 1901	Matai a Tuhiri et consorts contre : Tetaurira a Tapuhoe et consorts	(Pas de nom)
830	Putuahara	26 sept. 1904	Manini a Mapuhia contre : Tetoa a Marere	Tevaega, Tururoga, Tuke
831	id.	25 nov. 1903	Tavaha Tagihia a Paehi contre : Mani a Metua	Paepaetika, Tepaheno, Turaoe
832	id.	29 août 1903	Hiti a Vaea et consorts contre : Tahiraa a Vaea et consorts Et : 1° Maui a Metua et consorts 2° Tupahiroa a Tefatu et consorts	Paepaetika, Kimiteu, Tepaheno, Turaoe
833	Tuuhora (Aua)	2 avril 1903	G. Fatitiri a Marere contre : Tupahiroa a Tefatu	Vavaurua

HAUTE-COUR TAHITIENNE. — HAAVA RAA RAHI TAHITI.

1^{re} session 1904. — Putuputu raa matamua no 1904.

RÔLE DES AFFAIRES.

Te mau ohipa e rave bia e te Haava raa rahi Tahiti i te mau mahana i faaite hia i muri nei.

Dates	Noms des parties.	Noms et lieu des terres en litige.
Te mahana.	Te toa o na fatu maro.	Te toa e te vai raa o te mau fenua e maro hia.
2 no maiti 1904.	Pori a Tepeva, épouse de dame Mariuga, dame Mariuga Tekanohi a Pimati, Huri a Pimati.	Ouse.